

PROCES-VERBAL
COMITE DIRECTEUR NATIONAL N° 493
MARSEILLE, le 03, 04 et 05 février 2023

RESOLUTIONS

Document approuvé le 05 février 2023
Classification du document : public

Réunion du vendredi 03 février 2023, 18h00-20h00

Présents :

BOISFARD Cyrian – BOUVET Odile - CHANAL Emmanuel – CHEREL Catherine - DI MEGLIO Frédéric – DUMAS Patrick – FELIX Valérie – FERRETTI Jean Louis – HEITZ Camille - LAMBINET Michel – LAMERAT Patrick - LARVOIRE Isabelle (visio) – LECORGUILLE Jo (visio) – MARAN Vincent - MARGOUET Chantal – MIGNON Pascale - PERON Nathalie (visio) – ROPERT Yvon – SCHITTLY Bernard – SERVAL Emmanuel – VRIJENS Jo

Excusés : BURTHERET Catherine – RAISIN DADRE Laurent (arrivé en fin de CDN)

Assistaient également :

Alain DELMAS	Chargée de mission
Pierre DRILLON	Référént Communication
Bruno GRANDJEAN	Médecin fédéral
Sophie MAES	Directrice
Richard THOMAS	DTN

1 – Points du Président :

- Rencontre avec la directrice des sports (président / DTN / chargé de missions) pour une présentation détaillée de la FFESSM. Point sur nos priorités dont chantiers réglementaires et nos difficultés. Rencontre suivie de réunions thématiques avec les différentes sous-directions et missions :
 - * DS1 Politiques publiques mission développement durable : Focus sur l'économie circulaire, bilan carbone
 - * DS2 Autonomie des fédérations : Point sur les conséquences délégation pêche sous-marine à la FNPSA (dont futur permis pêche de loisir 2025).
 - * DS3 A et B Formation, métiers sport et protection des publics : Point filière professionnelle, droit travail hyperbare 2011 et non publication des arrêtés d'application, contrôles abusifs et interprétations aléatoires en région Sud, difficultés du CACI (programmation de plusieurs réunions de travail pour chaque problématique)
 - * Mission juridique : point sur les nouveaux statuts
- Rencontre le conseiller sport haute performance au cabinet de la ministre le lundi 5 janvier (président / DTN) : en sus du sujet « contrat de performance », sont évoqués les nouveaux statuts, la délégation de la pêche sous-marine à la FNPSA. Un point est fait sur notre positionnement en matière de sports santé (obtention d'un RDV avec le conseiller sport santé de la ministre en mars).
- AGE Paris : 13 % de votants. Plus de 95 % pour et un peu moins de 5 % contre. Deuxième modification des Statuts programmée en décembre 2023. Prochaine saison fédérale commencera le 1^{er} septembre 2023, vote électronique pour toute AG.
 - Des précisions sur le texte de nos Statuts seront à apporter suite à la demande du ministère.
 - Deux zones d'ombres encore à éclaircir par rapport à la loi : 1/ les membres du bureau directeur national en tant qu'instance dirigeante avec l'inclusion des juges et arbitres et des sportifs de haut niveau (générant un bureau pléthorique). 2/ des précisions sur la constitution du bureau Juges Arbitres/Entraîneurs.

- Eoliennes : Priorité du ministère de la mer. Annoncé lors du CNML (conseil national mer et littoral où nous siégeons). Première implantation active Nantes St Nazaire, dossier fédéral avec groupe de travail ayant rendu fin janvier document pour Préfecture maritime Atlantique (analyse des risques en plongée adaptables au contexte local / plan de secours adaptable au contexte local / réflexion sur information ou- et formation selon territoires).
- CMAS, réunion lors du Salon plongée. Dossier pêche s/m. Accord tarifaire sur prix carte hologramme Cmas.
- CACI : depuis la loi (art 23 et 24) et selon le décret 22 juin, CACI exigé lors délivrance de la licence. Pour disciplines à contraintes particulières CACI de moins d'un an, pour disciplines hors contraintes particulières, avis CMPN était de 3 ans précédemment. Difficultés pouvant nécessiter CACI annuel.
- Entretiens avec le personnel du siège national mi-décembre.
- Mistral Média : Régie de publicité. Difficultés depuis 2 ans, nouvel élan dynamique, nouveau chef de pub.
- Convention Via Santé finalisée et signée au Salon de la plongée. Soutien financier de 10.000 euros pour actions sport santé.
- Mécénat Fondation EDF finalisé et signé en décembre. Pour actions découverte bio marine et jeunesse avec déclinaison territoriale. Financement de 20.000 euros.
- Copil mi-janvier sur Championnat du Monde NAP eau libre septembre 2024 : Choix définitif fait avec la commission NAP pour Carry le Rouet, dates probables 21 au 28/9 en raison hébergement sur place. Plaquette à faire pour présentation lors AG CMAS du 8 avril 2023.
- Renouvellement agrément national secourisme d'Etat : renouvelé le 26 janvier pour 3 ans par la Direction générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des crises ? Permet à la trentaine de nos Codep formateurs d'en bénéficier. Mise à jour de nos référentiels par François Paulhac (noter obligation modification modèle certificats avec signature du Président national, à la demande de la Sécurité Civile).
- Projet ERASMUS + sport 2023 pour 2024-2025 : nouveau dossier européen à déposer 22 mars 2023. Projet innovant avec soutien de CMAS Europe, au moins 5 pays européens associés, niveau subvention 200.000 euro, « One Health » (une seule santé) avec la plongée, 3 axes :
 - séminaire européen sur les bienfaits de la plongée
 - déploiement européen de la plateforme Doris (3 langues)
 - module e-learning sur les enjeux One Health de la plongée.

2 – Points du Trésorier Général et de la Trésorière Générale Adjointe :

- Point de route intermédiaire avec avis expert-comptable :
 Perspectives sur l'exercice arrêté au 31 août 2023 : Prévisionnel avec un nouveau déficit prévisible, certes beaucoup moins important que pour l'exercice précédent, mais assez significatif pour nous obliger à être rigoureux sur les dépenses et charges engagées pour finir à l'équilibre.

- Point sur le contexte financier :
 Quelques données explicatives : Licences atterrissage probable à 132 000 (prévision 131 000), cartes dans le trend (60 000 cartes en prévision), mais charges augmentant d'environ 9 %. En raison de la forte inflation.

Nécessité de vente des locaux, estimation de 300 000 euros.

Les améliorations possibles : Maîtrise de la TMA et coûts informatiques. Gestion des commissions / dons aux œuvres.

- Point sur Trésorerie des commissions.

3 – Points du Secrétaire Général :

- Bilan des Licences :

14 SEPTEMBRE 2022 AU 29 JANVIER 2023	103 555
14 SEPTEMBRE 2021 AU 29 JANVIER 2022	97 790
14 SEPTEMBRE 2020 AU 29 JANVIER 2021	75 942
14 SEPTEMBRE 2019 AU 29 JANVIER 2020	110 639
14 SEPTEMBRE 2018 AU 29 JANVIER 2019	109 734

- Bilan des brevets :

15 SEPTEMBRE 2022 AU 29 JANVIER 2023	16 183
15 SEPTEMBRE 2021 AU 29 JANVIER 2022	15 862
15 SEPTEMBRE 2020 AU 29 JANVIER 2021	11 529
15 SEPTEMBRE 2019 AU 29 JANVIER 2020	15 098

- Présence des Coreg et CN au CDN, dates : Demande de présentiel de leur part. CDN de juin élargi présentiel prévu du 2 au 4 juin.
Actuellement février en visio et juin en présentiel. Inversion demandée pour la saison prochaine par les commissions sportives qui ont leurs championnats en juin.
- Demande des commissions d'une réunion en présentiel avec les acteurs principaux du CDN. Décision de réaliser un Conseil des Commissions Nationales, les 16-17 septembre 2023.
- CDN de septembre : 6, 7 et 8 octobre 2023.
- Visio courant mars ou avril pour le CDN.
- Liste des championnats de France, présences des membres du CDN à finaliser.
- Point sur AG Bordeaux 2 et 3 décembre 2023, vote électronique : 1^{er}, 2 et 3 décembre 2023. Travail avec le CODEP 33 en cours. Axe d'amélioration à prévoir sur l'espace des Commissions. Mise en place du vote électronique (choix du prestataire), lancement d'un appel d'offre.
- Doctrine abandon de frais : Création d'un document définitif validé par notre expert-comptable.
- Salon de la plongée : Bilan du stand et présence des élus. Manque de convivialité qui sera corrigé l'année prochaine avec apéritif officiel le vendredi soir et le samedi soir un apéritif organisé par des comités régionaux. Belle opération avec les jeunes.
Remarque : Certains représentants de commissions nationales n'étaient pas présents sur le stand alors qu'ils étaient prévus sur le week-end.

Réunion du samedi 04 février 2023, 9h00-12h00

Présents :

BOISFARD Cyrilan – BOUVET Odile - CHANAL Emmanuel – CHEREL Catherine - DI MEGLIO Frédéric – DUMAS Patrick – FELIX Valérie – FERRETTI Jean Louis – HEITZ Camille - LAMBINET Michel – LAMERAT Patrick - LARVOIRE Isabelle (visio) – LECORGUILLE Jo (visio) – MARAN Vincent - MARGOUET Chantal – MIGNON Pascale - PERON Nathalie (visio) – RAISIN DADRE Laurent - ROPERT Yvon – SCHITTLY Bernard – SERVAL Emmanuel – VRIJENS Jo

Excusée : BURTHERET Catherine

Assistaient également :

Alain DELMAS	Chargée de mission
Pierre DRILLON	Référent Communication
Bruno GRANDJEAN	Médecin fédéral
Sophie MAES	Directrice
Richard THOMAS	DTN

1 – Bilan des SCA, synthèse et analyse année 2022 / assurances (Jo VRIJENS/A. DELMAS) :

Point SCA au 1^{er} septembre 2022 :

Le réseau : 445 SCA (dont 41 SCIA) + 3,5 % en 1 an, + 15 SCA/SCIA, _ 30 radiations, + 45 nouveaux agréments. Soit 95 % de parts de marché sur les 400 à 450 structures commerciales françaises estimées. 475 SCA gérées dans l'année.

L'implication fédérale des SCA :

Sur la vente de licences : 13 913 licences (+237), + 1,8 % en 1 an, soit 10,9 % des licences totales.

Sur la vente des certifications : 13 884 (+590) + 4,4 % en 1 an, soit 23 % des certifications fédérales.

Sur la souscription des assurances AXA-Lafont : 410 (+35) assurés soit 99 % du total des SCA (hors SCIA), + 9,3 % en 1 an.

Point sur le % de SCA par région : importance dans les DOM TOM ainsi que dans le Sud et Corse.

A noter une baisse des achats en boutique de 27 000 €, soit 62 %. Une baisse totale du CA réalisé par les SCA de 19 500 € soit 8,6 %.

La progression par type de licences : Adultes + 8,6 %, Junior + 3,8 %, Enfant – 7,3 %.

La progression par type de « brevet » : Brevet Air + 3,6 %, Brevet Mélanges + 9,5 %, Brevets enfants – 7 %, ATP PE12 + 38 %, Total ATP : + 10,6 %.

La classification des SCA :

Le nombre total de SCA classifiées : 118 soit 26,5 % des SCA.

Le détail de la classification : SCA VIP 22 soit 4,5 % des SCA (23 % des licences et 27 % des brevets), SCA Plus 96 soit 22 % des SCA (44 % des licences et 45 % des brevets). Au total 26,5 % des SCA font 67 % des licences et 72 % des brevets.

Les autres SCA (73,5 %) délivrent 33 % des licences et 28 % des brevets.

Intervention de Jo VRIJENS : Les SCA d'outre-mer, utilisation différente des avoirs. Voté au dernier CDN.

Retour du Salon, suite à échange avec les structures présentes : Le vraiment point bloquant pour les SCA est la sécurité surface.

Point assurances AXA-Lafont : Pour les assurances structure proposées aux SCA, notre partenaire a été conduit à cesser le partenariat avec AXA qui ne donnait plus entièrement satisfaction pour travailler avec Générali. Nous en avons profité pour négocier afin de faire évoluer l'offre d'assurance pour nos SCA. De nouvelles garanties vont être ajoutées dans l'offre de départ, la tarification va être adaptée pour mieux correspondre aux possibilités et attentes des différents types de structure et il va être proposé un multirisques contrat complet. Le contrat va également être amélioré dans ses diverses prestations.

Point COSMOS : Le MEDEF des employeurs sportifs. Le Cosmos va faire évoluer son système d'adhésion. La FFESSM prenait en charge les cotisations des structures et le Cosmos ayant décidé d'augmenter ses cotisations, le nouveau système pourrait conduire à doubler le montant total. Nous avons obtenu que l'augmentation soit étalée sur 3 ans, et la FFESSM cette année aura une remise de 50 %. A voir l'année prochaine.

2 – Mise à jour du règlement administratif Conseil des Sages :

Mise à jour du règlement administratif suite à nos modifications récentes de Statuts :

Résolution 23/001 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote :

Vote : Adopté à l'unanimité

3 – Candidatures Conseil des Sages : par vote électronique balotilo.

- Hélène BERNERO : Parrains René CAVALLO et Michel BUÉ

Résolution 23/002 :

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Vote :

Vote : Adopté à l'unanimité

- André DONZON : Parrains Gaby VASSEUR et Jean AZEMARD

Résolution 23/003 :

Pour : 1 Contre : 18 Abstention : 3

Vote :

Vote : Refusé à la majorité

4 – Problème région AURA, saisine du Conseil fédéral (F. DI MEGLIO) :

La Présidente de la CTR Aura a saisi le Président pour abus de pouvoir de sa Présidente de région et défaut de mise en application des textes fédéraux.

Un vote a été fait au CDN fin décembre-début janvier pour cette saisine, en application du règlement disciplinaire. Adopté à la majorité des votants. Saisie officielle du Conseil le 13 janvier.

Texte de la Saisine faite par le Président FFESSM :

Vu la demande formulée par Madame Anne-Solange Dessertine, Présidente de la commission technique régionale AURA, à l'encontre de Madame Catherine Burtheret, Présidente du comité directeur régional AURA ;

*Vu l'avis favorable émis à la majorité (19 sur 22) des voix des membres du Comité Directeur de la FFESSM pour la saisine du conseil fédéral, conformément à l'article 10 du règlement disciplinaire,
Vu l'échec des tentatives de conciliation et médiation entre les 2 parties,
Vu la décision de "mise sous tutelle" de la commission technique régionale AURA par la Présidente du comité directeur régional AURA ;*

*Décide d'engager des poursuites disciplinaires devant le Conseil Fédéral de la FFESSM afin de :
- s'assurer du respect des textes fédéraux, tant de la part de la présidente du CODIR AURA que de la part de la Présidente de la CTR AURA ;
- statuer sur un éventuel abus de pouvoir de la Présidente du comité directeur régional AURA.*

Un débat est engagé sur ce conflit régional qui retentit au niveau national. Plusieurs membres du CDN demandent un vote de mise en retrait.

Votes :

Demande que Mme Catherine BURTHÉRET se mette en retrait de sa fonction de Vice-Présidente de la Fédération dans l'attente de la décision du Conseil fédéral.

22 votants : vote électronique balotilo

Résolution 23/004 :

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Vote :

Vote : Adopté à l'unanimité

Demande que Mme Catherine BURTHÉRET se mette en retrait du CDN de la Fédération dans l'attente de la décision du Conseil fédéral.

Résolution 23/005 :

Pour : 20 Contre : 2 Abstention : 0

Vote :

Vote : Adopté à la majorité

5 – Débat sur mise à disposition de la base de données aux Coreg par API (question région Occitanie) (F. DI MEGLIO/E. CHANAL) :

Demande de la Région Occitanie : *Dans la nécessité de communiquer efficacement vers nos cadres, dirigeants et licenciés, et pour une gestion moderne, économique et efficace, il devient urgent et indispensable que nous puissions accéder aux champs des licenciés, brevets et qualifications de la BDD nationale.*

L'interface de programmation d'application (type API) était prévue initialement sur le projet développé par ISIA et ne demande qu'à être déployée et mise à dispositions des comités.

- Point historique/géopolitique : Connaissance fin mars 2021 après l'élection de l'utilisation d'une API occulte et secrète, confirmation par la société ISIA, qui permettait d'accéder à toute la base nationale de données et du système d'information de la fédération... C'était un accès administrateur occulte à notre plateforme support permettant l'administration et de consulter toutes les données personnelles des licenciés. Arrêt de cet accès le 21 avril.
- Demande au comité régional concerné de retirer le texte qui a été mis en place le 21 avril 2021, après cet arrêt, sur leur espace.
- Débat sur la mise en place d'une API pour les comités régionaux sous conditions strictes pour éviter tout dérapage.

Décision :

Bornage sous réserve technique et engagement écrit des parties pour éviter tout détournement.

Résolution 23/006 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote :

Vote : Adopté à l'unanimité

6 – Point sur VP DIVE (B. SCHITTLY/E. CHANAL/F. DI MEGLIO) :

Basé sur la commercialisation de produits additionnels.

Comment et est-ce qu'il est souhaitable que VP Dive s'intègre dans l'environnement Fédéral ?

- Proposition d'organisation du vote internet par VP Dive, mise en concurrence.
- Réflexion sur la délocalisation du textile vis-à-vis des clubs et des OD. Éléments à prospecter. Offre en début de saison médiatisée aux niveaux des clubs. Il faut analyser la stratégie avant de choisir un diffuseur. La question qu'il faut se poser c'est le mode de diffusion.
- Mise en concurrence pour le carnet de plongée avec évolution applicative mobile et compatibilité avec les ordinateurs de plongée. Cahier des charges en cours de finalisation. Appel d'offre à suivre.
- Logiciel d'inscription et de gestion aux compétitions en cours d'étude.

7 – Point sur REX (C. MARGOUET) :

Ce qui a été fait :

- Intervention sur projet au Conseil des Régions en septembre 2022 & en webinaire de la CTN en octobre 2022
- Rencontre avec la FFME pour partage d'expérience
- Présence au **salon de la plongée** :
 - Rencontre de l'ensemble des commissions, présentation de la démarche et recherche de relais experts
 - Rencontre avec quelques CODEP & COREG
 - Rencontre de Pierre Lafont pour partage du REX : présentation de la démarche, partage des champs remontés pour mise en adéquation avec la fiche de déclaration chez Lafont, partage des fichiers anonymisés trimestriellement
 - Rencontre avec Bernard Pillet et Jérôme Hladky (CTN) pour dispositif mis en place en IDF.
- Finalisation explicatif 1ère phase du site REX pour le salon de la plongée et mise en ligne à venir : <https://rex.ffessm.fr>

Les actions à venir :

- Communication en cours de finalisation : « Positivons nos expériences »
 - Parution lors de la prochaine newsletter Président de club et des licenciés
 - Actualité sur le site de la FFESSM
 - Communication sur les réseaux sociaux
- Rencontre avec le Ministère avec l'aide de Richard
- Mise en place du réseau de référents régionaux et des relais départementaux, finalisation des relais dans les commissions :
 - Liste des référents et relais => avril 2023
 - Animation du réseau de référents
 - Mise en place d'une formation => cible septembre 2023
- Recherche de subventions (dont appel à projet de l'ANS).

8 – Point sur RANDOSUB (A. DELMAS) :

Développement de la Randosub à la FFESSM. Point d'étape février 2023 :

1 - Positionnement de l'activité :

- Décision de « Transversalité » complète de l'activité, actée lors du précédent CDN.
- Nomination d'un « référent national », Emmanuel SERVAL, désigné par le précédent CDN, chargé de coordonner les actions.
- Création d'un « groupe de travail » : Emmanuel SERVAL, Jean Lou FERRETTI, Michel LAMBINET, Isabelle LARVOIRE.

2 – Identification de l'image :

Choix d'une dénomination unique « RANDOSUB » :

Développer une « identité propre » avec une définition commune de l'activité.

Définition générique pour tous : *La randonnée subaquatique ou « RANDOSUB » est une activité qui permet la découverte, l'observation ludique et éco-responsable du milieu subaquatique en utilisant une balade de surface, équipé de palmes, masque et tuba (PMT), ponctuée le cas échéant de courtes et peu profondes immersions en apnée.*

Cette activité « grand public », familiale, sans nécessité de formation préalable et facile d'accès, peut être organisée par des centres de plongée avec éventuellement des guides spécialisés pour l'animer, ou bien pratiquée de manière autonome sur des sites dédiées (sentiers sous-marins) ou propices à ce type d'évolution.

Développer la « spécificité de l'activité » avec un complément de définition à destination interne et des institutions.

« Il peut indifféremment s'agir d'une activité à part entière, pratiquée sans contrainte de licence, ni de certificat médical par des pratiquants occasionnels, ou devenir une activité plus régulière avec la souscription d'une licence et l'accès à une formation de randonneur autonome. Elle peut également être une porte d'entrée vers la découverte des autres activités subaquatiques proposées par la FFESSM.

Il s'agit d'une activité subaquatique entrant dans le champ de la délégation de l'Etat accordée à la FFESSM et dans l'environnement spécifique au sens du Code du Sport, ce qui en fait une prérogative exclusive des encadrants qualifiés en plongée subaquatique.

3 – Communication dédiée :

Travaux en cours :

- « Harmonisation » de la communication sur l'activité : Travail de balayage des données actuelles sur les divers sites fédéraux avec propositions de rédactions nouvelles et modifications dans l'architecture du site principal.
- Doper « l'espace de communication » sur l'activité : travail en cours sur la réalisation du micro-site dédié à la randosub avec différents accès public/licenciés/exploitants type intranet.
- Booster la « communication » : En cours de réflexion sur les produits à reprendre ou créer.

4 – Accompagnement de l'offre :

- Redynamiser le concept de « réseau » de structures d'accueil : transformation des Points Rand'eau existants en Points RANDOSUB. Refonte de la charte en cours. Relance en cours des 130 structures existantes et com à prévoir pour les autres.
- Accompagner la « Création d'activité » :
 - 1 - Refonte en cours du Guide Conseils des structures afin d'accompagner le lancement de l'activité version numérisée imprimable sera disponible pour les structures et les encadrants.
 - 2- Refonte en cours du Hors-série Subaqua avec décisions à prendre : Réédition papier ou version téléchargeable en ligne ? pour qui ? Si accessible en ligne création d'une version à feuilleter.
- Faciliter l'« organisation de l'activité » : refonte en cours des préconisations fédérales sur la Randosub, avec soucis d'uniformiser et élargir l'accès, notamment des encadrants.

5 – Produits spécifiques :

- Développer des « produits d'animation » dédiés : Devis réalisés pour rééditions des plaquettes spécifiques randosub (Méditerranée, Atlantique et Manche, Eaux Douces). Diffusion envisagée : dotation un jeu local pour Points Randosub, vente en boutique réservée aux clubs/SCA par packs de 5 ou 10, prix de vente envisagé 15 € pour 5.
- Développer un « produit d'accueil » dédié :
 - 1 - Création d'un niveau « Baptême Randosub » : mise à dispo en ligne pour club/SCA, imprimable et personnalisable.
 - 2 – Renforcer les communications sur le « Pass Découverte », c'est un ATP intégrant la randosub.
- Développer des « Produits de Formation » dédiés : confirmation de la carte de Randonneur. Logique de délivrance à valider. Propositions :
Compétences ouvrant à l'autonomie en structure, réservé aux licenciés, délivrance d'une carte de type et tarif brevet.
- Développer des « Produits d'encadrement » dédiés : Relance en cours des formations « Guide » et de l'accès au Statut :
 - Création en cours d'une formation e-learning modulaire de type MOOC
 - Obligation de formation initiale pour initiateurs et encadrants autres filières
 - Formation volontaire optionnelle pour MF, MEF et moniteurs pros
 - Délivrance d'une attestation MOOC
 - Délivrance d'une carte possible de guide Randosub par club/sca.

9 – Ristourne boutique en ligne pour Clubs VIP (F. DI MEGLIO) :

Proposer à certains clubs qui travaillent beaucoup avec la fédération de faire la même chose que pour les SCA, style clubs VIP.

Proposition pour les clubs de plus de 100 licences et minimum 300 euros de chiffre d'affaires en Boutique. Projet d'un avoir sur la boutique de 10 % du chiffre d'affaires.

Proposition du nom : « **Club Premium** »

Proposition retenue : à savoir ceux qui en année en cours N ont acheté plus de 300 euros de produits FFESSM en Boutique bénéficieront en année N+1 d'un avoir en Boutique correspondant à 10 % de leurs achats de l'année précédente.

Résolution 23/007 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote :

Vote : Adopté à l'unanimité

10 – Bases Fédérales (J. LECORGUILLE) :

Point suite à la réunion des Bases au Salon le 8 janvier dernier.

Toutes les bases présentes sauf Beaumont sur Oise. Seule structure en difficulté : La Graule.

Point sur les réalisations en 2022 et les projets en 2023. Interaction entre les bases et la fédération point avec chaque Base. Prochaine visio conférence début juin.

11 – Point DTN :

- Modification des calendriers internationaux avec deux championnats déplacés (date et lieu d'organisation), la photo vidéo en juin (Cuba) au lieu d'octobre et l'apnée eau libre en août (Cuba) au lieu d'octobre. Les règles de sélections ont dû être modifiées en conséquence. Problème au niveau budgétaire car il y a changement d'exercice financier. Ce qui devait être prévu dans le cadre du futur budget saison 2024 va impacter l'actuel budget 2023. Arbitrages budgétaires à réaliser en urgence au regard de l'impact important destination Cuba.

- Point sur l'organisation du championnat du monde eau libre 2024.

- Réforme de l'équipement d'équipe de France.

- Mise en concurrence sur les agences de voyages pour les déplacements.

- Contrat de performance : pas d'augmentation des montants alloués malgré la reconnaissance HN de l'apnée et du hockey (négociation en cours auprès de l'ANS HP concernant l'impact de l'augmentation du nombre de sportifs listés sur les obligations réglementaires : surveillance médicale, assurance, suivi socio-professionnel notamment)

- Point règlements des compétitions avec l'urgence d'une mise à jour du règlement commun (mission confiée au CTN HN).

- Point règlement équipement (dossier suivi par Jérôme Hladky / CTN) : consultations des différents acteurs et notamment l'ANDES, la FFN et le CNOSF terminée. Il nous est maintenant possible de saisir la commission ministérielle (MS) d'évaluation des projets de règlements fédéraux relatifs aux équipements sportifs (CERFRES) afin de finaliser ce chantier d'enjeu et faire que notre règlement soit « opposable » et pris en compte par tous les maîtres d'ouvrage et d'œuvre lors de la construction ou la rénovation de piscines et de fosses. Échéance validation espérée : juin 2023.

12 – Point sur la communication (P. DRILLON) :

Pistes de réflexions.

Réflexion sur 3 axes de positionnement de la FFESSM : Palmer pour son bien-être - Plonger pour ses loisirs - S'engager pour la société en préservant l'environnement, en rendant nos activités accessibles...

Quel est notre enjeu : autant d'enjeux qu'il y a de personnes prenantes.

- Il faut **s'ouvrir vers le grand public/en modernisant notre image**. Axer notre communication.
- Il y a des clients internes qui faut intéresser (la FFESSM, les clubs, les SCA...). Il faut les aider, les accompagner.

Chantiers : Subaqua numérique, la gamme textile, com autour du carnet de plongée ou du Rex...

Un positionnement, un enjeu, des clients, des outils.

13 – Bilan réunion Médailles FFESSM (Directrice) :

- Bureau des médailles lors du Salon de la plongée. 75 demandes de médailles de bronze, 11 demandes de médailles d'argent et 3 demandes de médailles d'or.

1 demande de médaille d'argent reportée pour complément d'information et une demande d'argent rétrogradée en médaille de Bronze.

1 demande de médaille d'or reportée pour complément d'information.

- Refonte du règlement intérieur concernant le bureau des médailles.

Restriction concernant les demandeurs.

Depuis quelques temps nous recevons des demandes de bénévoles qui sont au sein de club mais qui ne correspondent pas aux critères Argent ou Or.

Point au règlement intérieur, supprimer la signature des récipiendaires pour les médailles de Bronze et d'argent. Suppression des demandes de médailles d'or par les CODEP, demande à minima par les régions, les commissions nationales ou le national.

Création d'une distinction particulière d'honneur bénévolat.

Modifications du Règlement du Bureau des médailles citées plus haut + **Création d'une distinction d'honneur bénévolat** pour les personnes œuvrant au sein des clubs. La création d'un diplôme. 40 ans de bénévolat et 25 ans au sein du même club. Il faut que la personne soit médaille de Bronze.

Résolution 23/008 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote :

Vote : Adopté à l'unanimité

Réunion du samedi 04 février 2023, 15h00-19h30

Présents :

BOISFARD Cyrian – BOUVET Odile - CHANAL Emmanuel – CHEREL Catherine - DI MEGLIO Frédéric – DUMAS Patrick – FELIX Valérie – FERRETTI Jean Louis – HEITZ Camille - LAMBINET Michel – LAMERAT Patrick - LARVOIRE Isabelle (visio) – LECORGUILLE Jo (visio) – MARAN Vincent - MARGOUET Chantal – MIGNON Pascale - PERON Nathalie (visio) – RAISIN DADRE Laurent - ROBERT Yvon – SCHITTLY Bernard – SERVAL Emmanuel – VRIJENS Jo

Excusée : BURTHÉRET Catherine

Assistaient également :

Alain DELMAS	Chargée de mission
Pierre DRILLON	Référent Communication
Bruno GRANDJEAN	Médecin fédéral
Sophie MAES	Directrice
Richard THOMAS	DTN

Présidents Comités Régionaux (visio) :

- Mr Sébastien ALLEGRE	Nouvelle Aquitaine
- Mme Myriam ZIANE	Bourgogne Franche Comté
- Mr Jean Yves REDUREAU représenté par le Comité Centre	Bretagne Pays de la Loire
- Mr Pascal MARC	Centre
- Mr Jo VRIJENS	Corse
- Mr Bernard SCHITTLY	Est
- Mr Antoine CAPELLE	Guadeloupe – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Francis MERLO représenté par Patrick SAVOUREY	Ile de France – <i>Absent</i>
- Mr Joël LEBRET	Normandie
- Mr Marie Christine ORTOLE	Martinique – <i>Absente et excusée</i>
- Mr Bruno ENGELS	Hauts de France
- Mr Vincent SCOTTO	Nouvelle Calédonie – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Jean Marc CHAREL	La Réunion – <i>Absent et excusé</i>
- Mme Catherine BURTHÉRET	Auvergne Rhône Alpes – <i>Absente et excusée</i>
- Mme Victoire TETOKA	Polynésie Française – <i>Absente et excusée</i>
- Mr Jean Claude JONAC	Sud - Provence Alpes Côte d'Azur
- Mme Nicole BOULAY	Occitanie - Pyrénées Méditerranée

Présidents Commissions Nationales (visio) :

- Mr Thierry BERTRAND	Apnée
- Mr Hervé ALFONSI	Archéologie – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Jacques DUMAS	Biologie et Environnement
- Mr Dominique RUAUX	Hockey Sub
- Mr Tony MERLE	Juridique
- Dr Anne HENCKES	Médicale et de Prévention

- Mr Pierre Jean BONTOUX
- Mr Patrick DUPRAT
- Mr Serge ZAEPFEL
- Mr Joël BRECHAIRE
- Mr Patrick RAGOT
- Mr Jean Michel FERRANDEZ
- Mr Olivier TIBERGHIE
- Mr Grégory POIRIER
- Mr Christophe MARTINEL

Nage avec Palmes
Nage en Eau Vive
Orientation Sub
Pêche Sous-Marine
Photo Vidéo
Plongée Souterraine
Plongée Sportive en Piscine
Technique
Tir sur Cible Sub

1 – Réponse à la demande des commissions :

Deux questions dont une demande forte des commissions nationales de réunion en présentiel avec les principaux membres du CDN pour aborder davantage une notion de transversalité et pour pouvoir améliorer l'articulation du fonctionnement.

Réponse à la 1^{ère} question : Qu'est-ce qu'on attend d'une commission nationale ?

2 éléments :

- dans les Statuts à l'article 27 il est précisé les missions des commissions nationales.
- Le projet sportif fédéral : tous les 4 ans l'équipe en place est amené à faire un projet sportif fédéral. Ce projet a été validé par la Direction des Sports à l'été 2021 et largement diffusé. C'est le plan de développement de la fédération. Il faut lire ce plan.

Dans ce plan, il y a ainsi une quinzaine d'ambitions fédérales : Développement de la filière « jeunes », amélioration de la mixité, la protection du pratiquant (REX.), le sport santé, sports de compétitions, la création de nouvelles activités, le développement durable, le social, le développement du bénévolat, la médiatisation, le développement du carnet de plongée, la refonte de l'école française de plongée, le rayonnement de la fédération à l'international.

Réponse à la 2^{ème} question : Quid de faisabilité d'une réunion annuelle des CN dédiée en présentiel avec les principaux membres du CDN suite demande forte des commissions nationales sportives exprimée lors de la réunion DTN au salon de la plongée et relative au besoin de faire part de leur fonctionnement, de travailler sur des dossiers transversaux à toutes les CN et, si besoin, d'arbitrer les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs convenus ?

Planification d'un conseil des commissions les 16-17 septembre 2023 à Marseille avec le bureau directeur et le DTN.

2 – Statuts et RI pour 2023 – Cabinet Ministre et DS (F. DI MEGLIO) :

2^{ème} étape des Statuts et du RI à l'AG de Bordeaux en décembre. Il reste deux zones d'ombre : Modalités du bureau Juges-Arbitres / Entraîneurs. Représentation au Bureau Directeur des licenciés à qualité particulière.

Bilan de l'AGE à Paris au Salon. Plus de 95 % des structures qui ont voté pour. 13 % de votants

Rappels : La saison fédérale va commencer au 1^{er} septembre. Application du vote électronique à la prochaine AG. La pondération des SCA est passée à 20 % (il n'est plus besoin de millièmes de voix).

Concernant le quorum d'une AG :

La commission juridique a répondu que ni la loi 1901, ni son décret d'applications ne prévoient de quorum pour AG d'une association. Ce sont les statuts qui peuvent le préciser. Il est proposé d'aller vers une simplification des quorums. 20 % pour une AGO et 30% ou 40% pour une AGE. Pas d'observations du CDN élargi sur ce sujet.

3 – Développement Durable Environnement (V. MARAN et F. DI MEGLIO) :

*** Congrès UICN France 10 et 11 octobre 2022 :**

Quelques annonces :

- Protection accrue des herbiers de posidonies. Capacité d'absorber le CO2 par les SFN = Solutions Fondées sur la Nature.
- L'amélioration de la sauvegarde des tortues marines en augmentant leur protection dans la ZEE (Zone Économique Exclusive) française.
- Décision de fermetures spatio-temporelles de la pêche dans le Golfe de Gascogne. Effort accru de la recherche de techniques pour éloigner les dauphins des engins de pêche. Réduire au maximum les captures accidentelles de dauphins. 11 000 dauphins morts en 2019.

Focus sur les Aires Marines Protégées, qui ne protègent pas assez avec la surpêche, les Espèces Exotiques Étrangères, le réchauffement climatique et la pollution.

Focus sur les mangroves : encore trop de menaces (destruction, pollution...), rôles positifs (protection des rivages, nurseries). Protéger et restaurer.

Projet de livre pour les 75 ans de l'UICN.

* **IFRECOR** : Réunion du Comité National de l'IFRECOR, novembre 2022. Principal objectif : présentation et validation du cinquième programme d'actions de l'IFRECOR (2022-2026). Conférence IFRECOR sur les récifs coralliens à la maison de l'Océan.

* **Réunion Plénière du Comité National de la Biodiversité en décembre 2022** : Conseil National de la Refondation. Crise de la Biodiversité sans précédent au niveau mondial. La nécessité d'agir à toutes les échelles dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Création d'un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds verts) doté à hauteur de 2 milliards d'euros en 2023.

* **Compte rendu CNML, Éoliennes en mer** : AG constitutive du nouveau Conseil National Mer et Littoral. Seulement 2 fédérations sont représentées, la Fédération de voile et la FFESSM.

Dossier important, le SNML, stratégie nationale pour la mer et le littoral de 2023 à 2029. Document préparatoire à l'étude. 4 grands objectifs : la transition écologique pour la mer et le littoral, le développement de l'économie bleue durable, le bon état biologique du milieu marin, le rayonnement de la France. Document stratégique de façades. Des propositions ont été faites par le Président de la FFESSM au CNML.

Dossier éoliennes en mer : La Préfecture Atlantique attendait un document. Une réunion a eu lieu lors de l'AG de Nantes. Hélène CARON a représenté le national. Groupe d'information réuni le 12 janvier. Groupe de travail de 3 personnes : CTS de Bretagne Pays de la Loire, CTS de Nouvelle Aquitaine et Hélène CARON. Demande de solutionner de 3 besoins : analyse des risques (bouteille, pêche, apnée), plan secours adaptable au contexte local, réflexion sur la formation et / ou information. But étant de pouvoir contractualiser sur le plan régional. Dossier finalisé, remerciements aux intervenants pour le travail.

* **Partenariat financier avec Via Santé** : Participation à notre stratégie Sport santé.

* **Mécénat avec la fondation EDF** : Sur le thème biodiversité et les jeunes. Dossier décliné à l'échelle territorial du siège social de la fédération.

* **Dossier Life Européen** : Deux dossiers, nature et biodiversité et la gouvernance de la nature. Demande à la commission biologie de travailler sur ce point. Appel à projet à paraître en mai.

* **Dossier ERASMUS** : Nouveau dossier européen ERASMUS + SPORT, appel à projet lancé. Présentation au 22 mars 2023. L'accord potentiel n'interviendra qu'en octobre 2023. **Projet One Health** : La santé du vivant, la santé de l'homme mentale et physique à travers la santé de la biodiversité. Projet très innovant implication de CMAS Europe et de plusieurs pays européens. 3 axes d'actions :

- Projet de faire un séminaire européen sur One Health en plongée, bienfaits de la plongée.

- Diffusion à l'échelle de l'union européenne de DORIS.

- Faire un e-learning sur One Health.

4 – Questions diverses :

Formation d'Escortes :

La carte ne comportera plus de photo. Rappels : Organismes (CN, OD, Fédération), Formateurs, Déclaration de session de formation auprès du médecin du CDN et du médecin de la SMR (en charge lutte anti dopage).

A la fin de la session :

- ✓ envoi du fichier des gens formés (Excel) à la FFESSM
- ✓ avec n° le licence, nom, prénom, date de naissance et numéro de club

Proposition Gratuité des cartes Escortes.

Résolution 23/009 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote :

Vote : Adopté à l'unanimité

Information sur activité Sirènes et Tritons.

Une information était prévue par Michel LAMBINET dans l'Ordre du Jour en *Questions Diverses*. Ceci permet de répondre à la question de la région Bourgogne Franche Comté :

Il existe en BFC (au club d'Auxerre) une section très active de sirènes et tritons. Objectif du CDN sur cette activité ?

Réponse : Dans les nouveaux Statuts, cela fait maintenant partie du périmètre de la fédération, cette activité est notée également dans le plan sportif fédéral (PSF).

Un des problèmes c'est l'encadrement et la sécurité. La même chose pour le rugby subaquatique. D'autant que très peu de clubs pratiquent ce type d'activité. De même que nous avons réalisé un article sur le rugby dans Subaqua, prévoir de donner de la publicité à l'activité Sirènes et Tritons dans un article de Subaqua.

- **Championnats multi activités en 2024 (NAP-AP-TSC-PSP) :** Demande faite auprès de Camille HEITZ et de Michel LAMBINET d'en chercher la faisabilité (recherche d'une agglomération avec 2 piscines de 50 mètres couvertes et 1 bassin de 25m à proximité les uns des autres / accès gratuit aux bassins pour la durée du championnat : 3 jours minimum). Décision rapide en attente pour les diverses commissions sportives, car élaboration des calendriers 2024.

- **Procédure de Candidature pour l'organisation de championnats internationaux :**

Par ordre : Relation CMAS/FFESSM qui crée des priorités / Politique nationale de développement stratégique / Volonté propre des commissions nationales / ensuite propositions issues de ces 3 étapes auprès des OD.

Il faut prévoir au minimum 2 ans pour organiser une telle manifestation. Prise en compte de réalités financières. Ainsi pour le national, c'est au minimum 20.000 à 40.000 euros d'investissement pour un budget financier (services non valorisés) de 200 à 350.000 euros en fonction de la discipline et du périmètre.

Rappel de 2009 à 2021 : 2 championnats du monde CMAS. De 2022 à 2025 : programmation 1 championnat du monde CMAS de NAP eau libre pour 2024 rade de Marseille (Carry) le Rouet) dans le cadre du label Terre des Jeux.

La question d'un championnat Europe Apnée piscine (proposé par l'Occitanie) ou d'un championnat Monde eau libre (étude de faisabilité en Corse/Ajaccio) n'est pas envisagé à ce jour sur 2024-2025.

CMAS demandeuse de l'organisation d'un championnat du monde de PSP en France 2025-2026.

5 – Résumé des points importants du Présidents, Trésorier et Secrétaire :

- **Points du Président :**

Résumé rencontre de la Direction des sports. Résumé rencontre au Cabinet de la Ministre.

Point sur l'enjeu du futur permis de pêche de loisir 2025. CMAS et FNPSA.

Point sur le COPIL Championnat du monde NAP eau libre septembre 2024.

Point sur le conflit de la région AURA retentissant sur le national. Explication de la Saisine et résolutions du CDN.

Décision du CDN sur la notion de Club Premium et ristourne Boutique.

Renouvellement agrément du Secourisme d'Etat pour 3 ans, important pour nombre de nos Codeps.

- **Points du Trésorier Général et de la Trésorière Générale Adjointe :**

L'état financier nécessite beaucoup de prudence. Voir CR du CDN 3 février soirée.

- **Points du Secrétaire Général :**

Conseil des Commissions Nationales les 16 et 17 septembre à Marseille.

Pour CDN : A partir de l'année prochaine le CDN de février sera en présentiel pour les Commissions.

CDN d'octobre : 6, 7 et 8 octobre 2023 Présentiel en cours de discussion selon finances pour les Régions. Demande des régions d'être en présentiel : possibilité de participation financière en partie des régions.

Point sur l'AG de Bordeaux 2023, 2 et 3 décembre. Axes d'amélioration des espaces des Commissions nationales.

- **Question du comité Occitanie sur mise à disposition de l'API.**

Le principe de l'API est une interface de programmation applicative qui connecte des bases de données.

Compte rendu du débat réalisé hier en CDN restreint avec « la partie émergée de l'iceberg » = demande d'accès en soi logique des régions, et « la partie immergée de l'iceberg » = histoire douloureuse géopolitique.

Histoire géopolitique : Découverte fin mars 2021 à notre arrivée à la FFESSM de l'existence d'une API occulte qui permettait l'accès à toute la base nationale des données de la fédération. C'était un accès administrateur occulte et pirate à notre plateforme support. Cela pose une notion de confiance. Cette API a été supprimée par Isia le 21 avril 2021 à notre demande, le même jour apparaissait sur un site régional une information demandant de renouveler son mot de passe en raison d'une décision du siège de la FFESSM.

Demande faite ce jour d'enlever sur le site du COREG concerné la phrase blessante inscrite sur leur interface. Le Président du COREG va transmettre à son équipe.

Mise en place opérationnelle : sous réserve d'étude technique et budgétaire, nécessité d'un bornage de mise à disposition des données pour éviter tout détournement. Il n'est pas question que toutes les données soient ouvertes mais uniquement les données de leur région. Engagement des parties national / régions. Oui pour l'API mais sous couvert d'un cadrage strict. Certaines régions évoquent la possibilité d'un financement par les régions demandeuses.

6 – CAT suite émergence avec erreur de procédure (Médecin fédéral national) :

Conduite à tenir face à une émergence en plongée scaphandre suite à une erreur de procédure, sans signes évocateurs à ce stade d'accident.

Risque potentiel d'accident. Les ordinateurs prévoient ce type de situation mais les textes ne le prennent pas en compte. Dossier tourné vers la CTN et la CMPN. La CTN est ravie de pouvoir travailler sur ce dossier.

7 – Actions Jeunes (O. BOUVET) :

Plan de développement des activités des jeunes à ce jour : 15 chantiers en cours ou terminés.

1 – Accroître le nombre de jeunes plongeurs, les fidéliser mais surtout les passionner : Challenge Oxyjeunes national à Toulouse le 4 novembre 2023.

2 – Revisiter les formats d'enseignement et de certification adaptés aux jeunes : les espaces d'évolution des jeunes plongeurs de 10 à 18 ans.

3 – Mettre en place une stratégie de communication dédiée aux jeunes : imaginer un slogan pour les jeunes en organisant un concours.

4 – Aller à la rencontre des jeunes en créant des événements dédiés.

5 – Développer de nouvelles offres.

6 – Développer le secteur transversal en créant des certifications pour les encadrants.

8 – Point TIV accès à l'historique (A. DELMAS) :

Demande faite sur le système TIV.

Deux accès possibles par le licencié avec accès à « mes blocs » et « éditer mon récapitulatif », accès à tout l'historique de ses propres blocs. Même dispositif pour les clubs et les SCA.

Afin de s'adapter de façon plus lisible aux obligations réglementaires de la DREAL, cette demande d'accès direct était attendue depuis 2020. Développement informatique en finalisation.

Dans la partie édition de leurs blocs ils vont accéder à une coche nouvelle : « historique », permettant l'accès simple à tout l'historique des inspections.

9 – Pass animateur et Pass Praticant (E. SERVAL) :

5 cursus à valider (Photo vidéo, Ecosub, Archéologie, Orientation et NEV). Les pass vont être mis en œuvre.

Les animations PASS :

Objectifs :

- Promotion des activités connexes aux pratiques sportives plongée scaphandre, apnée, NAP, pêche sous-marine par des animations / formations simples, rapides, attractives, accessibles à tous.

- Fidélisation fédérale par l'ouverture sur des activités complémentaires amenant à évoluer vers de nouvelles pratiques, et à reprendre d'année en année la licence fédérale du fait de ces multiples activités.

Deux niveaux de qualification :

- Un Pass Animateur pour les encadrants des commissions scaphandre, apnée, pêche sous-marine ... formation par les cadres des commissions expertes. Carte 15 €.
- Pass Praticant pour les licenciés (accessibles jeunes, PESH, etc..) (possible pour non licenciés) Carte 8 €.

Contenu de formation :

- PASS Animateur : contenu nécessaire et suffisant pour que les animateurs puissent dispenser une animation simple et attractive pour tout public. Formation ½ journée notions théoriques (en VISIO possible) et ½ journée en pratique.

- PASS Praticants contenu simple et attractif, la partie théorique (en ½ journée) doit être adaptée à l'initiation, la partie pratique (en ½ journée) doit être ponctuée de divers exercices, ludiques si possibles.

Animations fédérales concernées : Photo vidéo, Bio Ecosub, Archéologie, Orientation et NEV.

10 – Parts Territoriales et ANS (DTN et B. SCHITTLY) :

Campagne subvention 2023.

Cœur de la démarche :

- **Les priorités de l'ANS** sont celles exposées lors du Forum des OD de Marseille en septembre dernier. Elles ont été précisées à l'AG de Nantes.
- Notre PSF les intègre.
- Les actions de la FFESSM devront s'inscrire en cohérence avec nos engagements du **contrat d'engagement républicain**.
- Une implication particulière des fédérations, des ligues et comités est demandée afin de contribuer pleinement à la réalisation / finalisation des diagnostics territoriaux et des projets sportifs territoriaux (PST).
- Il est de notre intérêt de participer aux actions de la conférence régionale du sport

Priorités de l'Agence Nationale du Sport au niveau national :

1/ Articulation entre la stratégie nationale et les déclinaisons territoriales

- * Respect des engagements pris dans le contrat de délégation
- * Cohérence et complémentarité avec la stratégie de développement (contrat de développement signé)
- * Lien avec le déploiement du plan « 5000 terrains de sport » (volet animation équipements financés)

2/ Crédits dédiés aux clubs

- * Atteindre l'objectif de 50% des crédits aux clubs à échéance 2024 (pour 2023 cible FFESSM 47 %).

3/ Crédits dédiés aux territoires ultramarins

- * Prise en compte des spécificités et contraintes locales (frais de déplacement aux compétitions sportives)
- * Montants sanctuarisés par territoire (calculé au prorata de l'évolution 2022 – 2023) : fongibilité possible (7,85%)

4/ Féminisation de la pratique sportive et de l'encadrement

- * Augmentation du taux de financement des actions en direction des féminines (projet 12 % en 2022 alors que la FFESSM : 7,52%)

5/ Rajeunissement de la fédération

- * part consacrées aux diverses opérations de rajeunissement : 20,6% pour FFESSM
- * hors HN

6/ Développement des actions en faveur du sport santé :

- * augmentation du taux de financement des actions en direction du sport santé.
- * Attention sur les partenariats avec le réseau des maisons sport santé habilités.

7/ Développement des actions en faveur de la pratique du para sport :

- * inscription dans le programme « club inclusif »
- * Recensement les activités dans « handiguide » : 221 clubs recensés, 10,76% de la part territoriale ANS

8/ Accession territoriale au sport de haut niveau

- * Développement des actions de détection et de formation sportive pour assurer une relève de qualité au sein des équipes nationales : 15% maxi / pour FFESSM en 2022 : 14,5 %
- * Validation conjointe ANS Développement et ANS Haute Performance (lien avec le PPF / liste structures éligibles)

Transparence de la décision : L'articulation entre le CTAS et CNAS doit être connue, le projet sportif fédéral doit être connu. Actions de formation et d'information en faveur des CTAS, mise à disposition d'outils (Vademecum, tutoriels...), garantie d'une évaluation et répartition équitable. Les critères de répartition des moyens financiers alloués sont définis, à valider en CDN).

1. Création d'une commission qui garantit l'indépendance des décisions et qui veille au respect des règles d'éthique, de déontologie et de transparence (**CNAS**).
2. Elle sera en charge de valider la liste des bénéficiaires, les montants proposés et de fixer les modalités d'évaluation des projets financés. Elle se réunira de nouveau, une fois l'instruction des bilans réalisée (**cf. calendrier**).
3. Transmettre à l'ANS les compositions de l'ensemble des commissions, qu'elles soient nationales ou territoriales, ainsi que l'ensemble des comptes-rendus et procès-verbaux correspondants.

Lancement de la Campagne 2023 :

Note de cadrage :

- 1 – Validation par le CDN le 4 février
- 2 – Validation par l'ANS (conformité avec la note de service de l'ANS) puis paramétrage LCA.
- 3 – Diffusion aux OD et aux Clubs affiliés pour information : 6 février 23

4 – Ouverture de la campagne 20 février 2023 – Fin de la campagne 3 avril 2023.

5 – Diffusion aux têtes de réseaux régionales

6 – Intégration d'une note relative à la stratégie emploi / apprentissage de la fédération (dépôt d'un avis de la fédération dans Osiris / laisser aux COREG le soin de donner un avis sur les demandes CODEP et clubs)

7 – Rédaction d'une note stratégique par région avec un diagnostic territorial de leur discipline ainsi que les priorités/enjeux de développement spécifiques pour leurs disciplines sur ce territoire.

Évaluation de la campagne 2022 :

Recueil des CRF des actions 2022 avant le 30 juin 2023.

Produire un **bilan qualitatif et quantitatif global des évaluations réalisées**

Identifier les actions non réalisées en vue du remboursement des subventions non utilisées

Evaluer l'impact sur la mise en œuvre du projet sportif fédéral (à faire)

L'ANS procédera à une évaluation de ce bilan effectuée sur la base d'indicateurs partagés en année N-1.

Cette évaluation sera complétée par une évaluation des engagements pris au titre du contrat de délégation.

Point sur la répartition des crédits, des critères de répartition : Ne concerne que les territoires métropolitains (rappel : enveloppe TUML sanctuarisée). Année de référence licences et nombre de structure : N-1 (campagne 2023 = 2022)

Nouveautés :

*gestion des crédits Accès HN aux clubs élites d'accès territoriale (uniquement) et aux OD par les CTAS (et non plus par le CNAS pour les clubs).

*ciblage de l'opération « Oxyjeunes » avec une dotation de 30 KE pré-ventilée à égalité pour chaque région de métropole.

Calendrier 2023 :

Note de cadrage

- Elaboration projet + Vademecum structures éligibles et CTAS avant réunion visio formation CTAS du 19 janvier
- Attente note de service ANS (reçue le 30 janvier) pour finalisation
- Validation CDN le 4 février puis validation ANS (espérée 6 février)

Composition des instances de gestion et paramétrage LCA

- Communiqué à l'ANS le 24 janvier

Campagne

- Lancement espéré le 15-20 février pour une fin prévue le 3 avril
- Analyse des dossiers par CTAS au fil de l'eau jusqu'au 15 mai
- Arbitrage CNAS (2 mai / 22 mai / 1 juin) pour validation CDN le 3 juin puis transmission à l'ANS le 5 juin
- Mise en paiement par l'ANS dès validation arbitrage (juin juillet espéré)

Compte-rendu financier dans LCA

- En coïncidence avec fin de campagne et non le 30 juin soit 3 avril

Campagne Ans Part Territoriale 2023 :

- Formation « interne »
- Conformément à l'engagement pris lors du forum des OD
- Visio du 19 janvier 2023.

Vote sur la note de cadrage (validation de son contenu) :

Résolution 23/010 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote :

Vote : Adopté à l'unanimité

11 – Tour de table des régions :

- Comité Centre : Question de Jean Yves REDUREAU du Comité Bretagne Pays de la Loire : Pourquoi au niveau du REX il y a eu une réécriture de ce qui a été fait en IDF par un CTS, pourquoi réaffecter de l'argent sur ce dossier et pourquoi ne pas répliquer ce qui a été fait en région.
Réponse : Une réflexion a déjà été faite avec le ministère. Rapprochement proposé auprès de la Fédération de Montagne et Escalade qui a un REX depuis plusieurs années. Une approche a été faite auprès de l'Île de France au début du lancement de ce projet. Mais aujourd'hui cela a été pris en compte, afin de capitaliser ce qui a été fait dans les régions, en effet d'autres initiatives ont été faites dans d'autres régions.

- Comité Nouvelle Aquitaine :
Point sur un championnat inter-régional Apnée.
Question à venir sur le statut de la base fédérale d'Hendaye au prochain CDN.
Demande d'information des présidents de régions en même temps que les référents eux-mêmes des différentes activités.
Réponse concernant les bases : Différents points seront soulevés en juin lors d'une réunion dédiée.
- Comité Normandie : Travail sur la mise en place d'une base régionale de nage en Eau Vive.

Message de Pierre-Jean par le Président : Présente ses excuses pour son intervention en direct pendant le CDN, auprès du Président, du CDN et de Richard.

12 – Commissions et Activités :

- **Plongée Souterraine :**

Validation de la partie formation de cadres FPS3 intégré au MFPS.

Résolution 23/011 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote :

Vote : Adopté à l'unanimité

Notion réunion interfédérale avec la FFS prévue le 17 mars à Lyon.

- **Orientation Subaquatique :**

Validation Pass animateur club et Pass pratiquant Orientation.

Initiateur Orientation qui passe de 18 ans à 16 ans.

Résolution 23/012 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote :

Vote : Adopté à l'unanimité

Merci à la commission d'avoir travaillé sur le rajeunissement de la filière.

Réunion du dimanche 5 février 2023, 9h00-12h00

Présents :

BOISFARD Cyrilan – BOUVET Odile - CHANAL Emmanuel – CHEREL Catherine - DI MEGLIO Frédéric – DUMAS Patrick – FELIX Valérie – FERRETTI Jean Louis – HEITZ Camille - LAMBINET Michel – LAMERAT Patrick - LARVOIRE Isabelle (visio) – LECORGUILLE Jo (visio) – MARAN Vincent - MARGOUET Chantal – MIGNON Pascale - PERON Nathalie (visio) – RAISIN DADRE Laurent - ROBERT Yvon – SCHITTLY Bernard – SERVAL Emmanuel – VRIJENS Jo

Excusée : BURTHÉRET Catherine

Assistaient également :

Alain DELMAS	Chargée de mission
Pierre DRILLON	Référent Communication
Bruno GRANDJEAN	Médecin fédéral
Sophie MAES	Directrice
Richard THOMAS	DTN

Présidents Comités Régionaux (visio) :

- Mr Sébastien ALLEGRE	Nouvelle Aquitaine
- Mme Myriam ZIANE	Bourgogne Franche Comté
- Mr Jean Yves REDUREAU représenté par le Comité Centre	Bretagne Pays de la Loire – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Pascal MARC	Centre
- Mr Jo VRIJENS	Corse
- Mr Bernard SCHITTLY	Est
- Mr Antoine CAPELLE	Guadeloupe – <i>Absent et excusé</i>
- Mr Francis MERLO représenté par Patrick SAVOUREY	Ile de France – <i>Absent</i>
- Mr Joël LEBRET	Normandie

- Mr Marie Christine ORTOLE
- Mr Bruno ENGELS
- Mr Vincent SCOTTO
- Mr Jean Marc CHAREL
- Mme Catherine BURTHET représentée par Denis MARTIN
- Mme Victoire TETOKA
- Mr Jean Claude JONAC
- Mme Nicole BOULAY

Martinique – *Absente et excusée*
Hauts de France
Nouvelle Calédonie – *Absent et excusé*
La Réunion – *Absent et excusé*
Auvergne Rhône Alpes – *Absente et excusée*
Polynésie Française – *Absente et excusée*
Sud - Provence Alpes Côte d'Azur
Occitanie - Pyrénées Méditerranée

Présidents Commissions Nationales (visio) :

- Mr Thiery BERTRAND
- Mr Hervé ALFONSI
- Mr Jacques DUMAS
- Mr Dominique RUAUX
- Mr Tony MERLE
- Dr Anne HENCKES
- Mr Pierre Jean BONTOUX
- Mr Patrick DUPRAT
- Mr Serge ZAEPFEL
- Mr Joël BRECHAIRE
- Mr Patrick RAGOT représenté par Yves KAPFER
- Mr Jean Michel FERRANDEZ
- Mr Olivier TIBERGHIE
- Mr Grégory POIRIER
- Mr Christophe MARTINEL

Apnée
Archéologie – *Absent et excusé*
Biologie et Environnement
Hockey Sub
Juridique
Médicale et de Prévention
Nage avec Palmes – *Absent et excusé*
Nage en Eau Vive – *Absent et excusé*
Orientation Sub
Pêche Sous-Marine
Photo Vidéo – *Absent et excusé*
Plongée Souterraine – *Absent et excusé*
Plongée Sportive en Piscine
Technique
Tir sur Cible Sub

1 – Commissions et Activités :

• **Archéologie :**

Pas de rapport, pas de question.

• **Nage en Eau Vive :**

1 - Modification du Règlement formation

- Ouverture de CN NEV vers les jeunes pour permettre à nos jeunes d'entrer en formation IE NEV à partir de 16 ans

Page 3 : modification organigramme

Page 13 : Modification âge minimum Niveau II 15 ans au lieu de 16 ans.

Page 23 : Modification des conditions de Candidature.

Page 24 : Modification des prérogatives

Résolution 23/013 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote :

Vote : Adopté à l'unanimité

2 - Participation de la CN NEV au JO 2024

Nous avons proposé notre participation pour la sécurité de JO 2024 lors des épreuves de canoé kayak.

Réponse du DTN : Pas de problématique particulière. Échange avec la FFCK. Contact avec le comité d'organisation des JO. Seul petit problème sur l'intégration des bénévoles dans cette organisation, le préfet en charge de la sécurité, imposerait plutôt les pompiers professionnels que les bénévoles pour faire la sécurité. Ils vont essayer de mixer les deux.

• **Tir sur Cible Subaquatique :**

1-Open international TSC :

Dans le cadre de l'organisation de l'open international en Normandie à Caen, Michel Lambinet sera présent avec son matériel régie pour la retransmission de l'évènement sur un écran géant. Prise en charge ?

Réponse : Michel sera pris en charge. Et le Président FFESSM sera présent.

2- Toujours dans le cadre de l'open International nous aurons un espace pour un village des partenaires.

Est-ce que la FFESSM est intéressée pour installer la boutique ?

Réponse : Pas de boutique.

3 – Partenariat avec le Vieux Campeur, qui rédige la convention ?

Réponse : La commission prépare un projet qui est validé par la commission juridique et la direction.

4 - Règlement de compétition NATUR'ATHLON.

Demande de validation de ce règlement afin de démarrer les compétitions outdoor en milieux naturels.

Des projets sont déjà en place dans diverses régions.

Résolution 23/014 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote :

Vote : Adopté à l'unanimité

5 - Coursus HANDI TSC

Demande de validation de ce Coursus HANDI TSC.

Réponse : Accepté hier.

Précisions :

*Formation de juges au Koweït : La Présidente de la Cmas a demandé au Président FFESSM d'attendre la demande officielle du Koweït, rien n'a été reçu.

*Challenge Jeunes de Toulouse : les commissions nationales ne sont pas envoyées officiellement donc pas de budget.

*Open international : Quid des fédérations qui ne sont pas affiliées à la CMAS dans cette activité. En attente de la réponse du Président du Comité sportif de la CMAS.

- **Biologie et Environnement :**

1-Problème du budget de maintenance pour CROMIS.

Pourrait-il être mis en place afin de garantir une maintenance qui concerne aussi le carnet de plongée standard (les deux étant liés) ?

Réponse : Il y a bien eu un budget de maintenance provisionné en 2021 (8.000 €) et 2022 (9.600 € incluant la subvention mécénat). Mais seulement une petite partie a été utilisée 2.331 € (2021) et 1.500 € (2022). Problème de communication avec le prestataire actuel ZOL et les demandes de votre référent. Une demande de TMA nous a été refusé car nous sommes maintenant trop petits pour eux. Recherche d'un autre prestataire pour le carnet !

2-Attestation de Découverte et délivrance de carte.

Ce produit d'appel resterait comme actuellement non nécessaire pour accéder au Plongeur Biologiste Niveau 1. La délivrance de carte permettrait de mesurer le nombre et valoriser notre activité.

Réponse : Il y a 927 attestations découvertes qui ont été délivrées l'année dernière qui sont des diplômes gratuits. Si nous passons à une carte, la carte sera donc payante. Il faut que la commission réfléchisse sur ce point et que ce ne soit pas contre-performant pour la commission. Ces attestations sont pour des licenciés, ce n'est donc pas un ATP.

3-Proposition HandiSub :

L'accès aux formations de biologie subaquatique est ouvert à tous, les PESH accompagnés de leur encadrant spécifique dans les stages non diplômants. Sous réserve de conditions adaptées d'infrastructure et sans obligation d'accueil, il pourra être délivré à un PESH accompagné de son encadrant pour être en autonomie de binôme constitué, les brevets/certifications suivantes :

- Attestation de découverte pour le PESH6
- PB1 pour les PESH12
- Jeune plongeur biologiste pour le PESH12
- PB2 pour le PESH40

Dans le respect du code du sport.

Résolution 23/015 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote :

Vote : Adopté à l'unanimité

4-Proposition pour le Pass Ecosub : Formation des cadres techniques et apnée pour devenir des animateurs Ecosub, et ainsi leur permettre de délivrer des certifications de plongeurs Ecosub. Les cadres E2, E3, E4, IE2, IE3 de par leur formation peuvent être certifiés animateurs Ecosub. Les cadres E1 et IE1 devront suivre une formation de 3 heures minimum dispensée par des formateurs de biologie. Détails, voir document proposé par la CNEBS prochainement avec documents ressources proposés. Les animateurs Ecosub ainsi que les formateurs de biologie pourront délivrer le Praticant plongeur Ecosub en une journée de formation.

Réponse : Pour le moment pas de différenciation, tout le monde suit la formation de 3 heures.

5-Avis sur l'accès des certifications de plongeurs Biologie 1 et 2 aux apnéistes en eau libre.

Il s'agit de certifications délivrées par les formateurs de biologie ? Le collège des INBS réfléchit avec la CNEBS afin de proposer cet accès

Réponse : Avis favorable. Dans la mesure où le plongeur niveau 1 est délivrable aux apnéistes, sous réserve que la commission valide en interne, le plongeur bio niveau 2 sera accessible aux apnéistes confirmés en eau libre.

Résolution 23/016 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote :

Vote : Adopté à l'unanimité

- **Apnée :**

1 - Organisation MEF2 :

L'organisation d'un stage final et examen MEF2 doit-elle se faire obligatoirement dans une base fédérale ?

Réponse : Pas d'organisation en externe pour le moment dans le but de protection des bases fédérales et pour raisons historiques.

2 - Coursus « Jeunes » :

La CNA demande la mise en place des 3 niveaux d'apnée pour les jeunes.

Création des trois diplômes Crevette, Poulpe, Dauphin dans le cursus jeunes.

Réponse : Pour le niveau 1 « La Crevette », 6 ans, pas besoin de créer un ATP, la possibilité existe avec le Pass découverte et 3 immersions. Diplôme papier simplement, pas de carte.

Pour niveau 2 « Le Poulpe » 6 ans et niveau 3 « Le Dauphin » 8 ans : sous licence et CACI, accord pour cartes à créer à 15 euros.

Accord de principe sous réserves des petits correctifs.

Résolution 23/017 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote :

Vote : Adopté à l'unanimité

Modifications demandées par le CDN :

Point sur l'obligation de passer le RIFAA pour les enseignants techniques pour enseigner l'apnée. A la rigueur pour les E1, mais pour les autres moniteurs pas d'obligation. Dès lors que nous faisons des produits d'entrée ils sont ouverts à tous les cadres.

Information sur la technique « bouche à nez » dans Subaqua serait la bienvenue.

La transversalité du RIFA sera débattue lors du conseil des commissions de septembre.

Concernant les brevets enfants, attente de retour du CDN pour la mise en place.

- **Hockey subaquatique :**

Remerciements au CDN pour l'organisation de ce Conseil des commissions qui a été décidé.

Problème au niveau de l'organisation du championnat du monde en Australie pour boucler le budget. Une demande de participation à chaque joueur de 1500 euros va être faite.

Question sur le maintien d'une AG en présentielle pour les présidents de région Hockey subaquatique.

Réponse : Pour la prochaine AG, les commissions seront au centre des lieux d'échanges et donc mieux exposées. Pour l'organisation de cet espace, toutes les possibilités sont à l'étude. Par contre, pas de retour à une réunion de commission pendant l'AG.

- **Médicale et prévention :**

Modifications et mises à jour du règlement médical. Volonté d'allègement. Mise à jour des évolutions réglementaires. Intégration des règles de surclassement.

Remarques du CDN : Dans la proposition de Règlement Médical, les références au RI sont caduques car le RI va être modifié pour s'adapter aux nouveaux Statuts. Modification des références aux Statuts (art 31 et 32 à la place de 30 et 31).

- Débat sur la formation des médecins fédéraux type formation continue obligatoire annuelle. Conseiller plutôt qu'obliger. Il pourrait être demandé que le médecin soit minimum un pratiquant régulier d'un certain niveau. Proposition à finaliser entre Médecin CDN, MFN et Présidente CMPN.
- Débat sur l'interdiction de l'auto-certification médicale par un médecin. Pas de disposition légale qui interdise à un médecin de se faire un certificat médical. La seule limite déontologique du conseil de l'ordre est le certificat d'arrêt maladie. Ainsi pas d'interdiction réglementaire de la part du Conseil de l'Ordre, d'autant qu'un médecin peut être son propre médecin traitant. En conclusion : Demande de retrait de cette interdiction potentielle.
- Renouvellement du CACI : notion du questionnaire de santé du sport pour le majeur, le CERFA a été supprimé, remplacé par un questionnaire interne à la commission médicale. Concernant le certificat médical, la loi sur le sport demande aux fédérations de solliciter la commission médicale sur les préconisations de délivrance et d'obligations.

Au moment de la prise de la licence ou de son renouvellement, pour disciplines à contraintes particulières CACI de moins d'un an, pour disciplines hors contraintes particulières, avis CMPN était de 3 ans.

Le décret notifiant les activités à contraintes particulières n'est toujours pas paru !... Notre licence est pour toutes activités. Un licencié peut être amené secondairement à pratiquer la plongée alors qu'il ne faisait qu'une activité sportive piscine par exemple au départ.

Difficultés pouvant faire nécessiter un CACI annuel par simplification lors de la prise de la licence. Alors qu'auparavant, la solution était simple : présentation du CACI valide lors de la pratique plongée scaphandre ou apnée au-delà de 6m.

En attente de précisions de la Direction des sports (DS3, protection des publics).

- Il manque un article sur le sport santé dans le règlement médical, c'est une priorité de santé publique et de la loi sport du 2 mars 2022. L'implication des médecins fédéraux est importante dans le développement de l'offre d'Activité Physique Adaptée et sport sur ordonnance.

Ce règlement médical sera à valider en juin au CDN après rectifications demandées et retour d'informations.

Acceptation par le CDN des 3 annexes concernant le surclassement pour les commissions sportives.

Résolution 23/018 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote :

Vote : Adopté à l'unanimité

Fiche conseil sur l'automédication : Conseils pratiques, demande de mise en forme pour diffusion grand public.

- **Nage avec Palmes :**

Pas de question juste le fait de réunir toutes les commissions sur un week-end, ceci a été acté par le CDN.

Remarque : les petits clubs ne se déplacent plus sur les compétitions sportives.

- **Pêche Sous-Marine :**

Validation d'une modification du manuel de formation du pêcheur sous-marin IEC.

Avec la possibilité d'accès à ce niveau d'encadrement à un jeune licencié de 16 ans.

Résolution 23/019 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote :

Vote : Adopté à l'unanimité

Passerelles inter-commissions déjà travaillées au sein de la commission pêche.

Rappel du Président FFESSM : rencontre en visio avec le Président de la FNPSA et la Direction des sports, la semaine prochaine. Mise en avant de nos cursus de formation et de notre antériorité.

- **PSP :**

Pass animateur PSP : pas de validation à ce jour, l'étude menée pendant le salon a soulevé le fait que le public a un manque de connaissance de l'activité.

L'Espagne s'est retirée de l'organisation du championnat du monde donc en attente de la validation d'un nouveau pays.

- **CTN :**

1- Proposition de modifier l'âge de l'initiateur de 18 à 16 ans :

Passage de l'examen à 16 ans. Voté à l'unanimité des présidents de CTR présents ou représentés.

La CTN propose au CDN d'entériner cette proposition. Possibilité d'enseignement en milieu artificiel et naturel.

Résolution 23/020 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote :

Vote : Adopté à l'unanimité

2- Possibilité pour les N4 de signer les plongées d'exploration qu'ils encadrent :

Validation par les GP des plongées en exploration sur les carnets de plongées.

Voté à l'unanimité des présidents de CTR présents ou représentés.

La CTN propose au CDN d'entériner cette proposition.

Résolution 23/021 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote :

Vote : Adopté à l'unanimité

3- RIFAP comme prérequis obligatoire pour l'obtention d'un moniteur associé :

Dans les textes, il est demandé le RIFAP pour les GP associés mais non pour les MF1 / MF2 associés ce qui nous semble peu logique. La CTN souhaite le RIFAP obligatoire pour l'ensemble de la filière associée dans le cadre de la filière nationale excluant les SCIA. Voté à l'unanimité des présidents de CTR présents ou représentés.

La CTN propose au CDN d'entériner cette proposition.

Résolution 23/022 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote :

Vote : Adopté à l'unanimité

4- Bourses MF1 – conditions d'attribution :

Au vu du retour des CTR, on estime à environ 30% les moins de 35 ans qui réussissent le MF1. Après un bref calcul et afin de rester dans le budget une somme de 100 euros sera allouée aux moins de 35 ans qui réussiront le MF1.

Voté à l'unanimité des présidents de CTR présents ou représentés.

La CTN propose au CDN d'entériner cette proposition si nécessaire.

Ceci est en phase avec rajeunissement de la filière et avec la note de cadrage de l'Agence nationale du sport.

Résolution 23/023 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote :

Vote : Adopté à l'unanimité

5- Convention FMAS Monaco / FFESSM :

La FMAS demande d'étendre la convention afin que le moniteur 3* FMAS / CMAS puisse obtenir le MF2 conventionné. A l'heure actuelle, seul le N4 conventionné figure sur la convention.

Pour rappel un moniteur conventionné ne peut délivrer de diplôme FFESSM.

Vote à l'unanimité des présidents de CTR présents ou représentés.

La CTN demande au CDN d'étudier cette proposition afin de pouvoir travailler sur la convention FMAS/FFESSM si le CDN le juge nécessaire.

Résolution 23/024 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote :

Vote : Adopté à l'unanimité

6- Promotion MF2 Richard Pothier 2023 :

La CTN propose au CDN le nom de Richard Pothier pour ses promotions MF2 2023.

Vote à l'unanimité des présidents de CTR présents ou représentés.

Résolution 23/025 :

Contre : 0 Abstention : 0

Vote :

Vote : Adopté à l'unanimité

La CTN informe le CDN de l'entrée de Yohann Moithey, BPL à la fonction d'INS.

- Photo Vidéo :

- Question relative à la mise en place du Pass. Les photographes et vidéastes de niveau 2 et 3 ayant validé leur UVP peuvent-ils délivrer le pass et la compétence des animateurs des autres commissions ?

Réponse : Même question que la bio. L'UVP n'étant pas un brevet, informatiquement ce n'est pas possible.

- Juridique :

Problème de sensibilisation auprès des Présidents de comités régionaux pour qu'ils réactivent ou activent leur commission régionale juridique.

Réponse : Un mail sera donc fait aux Présidents des Comités Régionaux en ce sens, doublement signé.

Remerciements au bureau directeur car des questions nationales sont posées maintenant.

Demande d'intervention des Présidents de commissions juridiques régionales dans les formations ou stages en région. Voir avec la commission technique.

Sensibilisation de problèmes récurrents de désaccords entre licenciés, avec les instances (clubs, départements, régions...). Les licenciés pensent que la commission a vocation à sanctionner alors que non. Problèmes de société.

Rappel du CDN : L'avis juridique d'éclaircissement n'engage pas la fédération, c'est un point de vue d'expert. Pour engager la Fédération, il faut que cela soit voté par le CDN.

- Handisub :

Travail avec nos fédérations partenaires, FFH et FFSA. Merci aux commissions qui ont joué le jeu.

Évolution du tronc commun avec ces fédérations, travail interfédéral de qualité.

L'onglet Handisub est actif sur le site.

Démarrage du projet Erasmus + sport qui concerne l'Handi. Projet d'e-learning sur la communication pour les PESH, normalisée au niveau européen.

Stage national synergie Handisub : Partage de bonnes pratiques et travaux programmés par thème.

La convention avec la FFSA est en cours de remaniement avec projet de signature pour septembre.

Le Secrétaire Général de la FFESSM

Jean Louis FERRETTI



Le Président de la FFESSM

Frédéric DI MEGLIO

